

**DELIBERATION N°2020-33/CCOG-PAOG
relative à la poursuite des actions du dispositif d'appui à la filière agro transformation
de l'Ouest Guyanais**

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le : 18/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2020-33/CCOG-PAOG
relative à la poursuite des actions du dispositif d'appui à la filière agro transformation
de l'Ouest Guyanais

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;
Vu l'avis favorable de la commission agricole et ruralité du 31 janvier 2020

La communauté de commune de l'Ouest Guyanais, dans le cadre de sa politique de développement agricole, a construit un pôle agroalimentaire sur la commune de Mana. Ce pôle se veut un outil structurant pour le développement des activités d'agro transformation sur le territoire.

En septembre 2016, pour renforcer l'accompagnement des initiatives en agroalimentaire sur le territoire, le conseil communautaire a approuvé le lancement du dispositif d'appui à la filière agro transformation de l'Ouest Guyanais, d'abord pour une période de 24 mois (délibération n°77/2016 du 19 septembre 2016) puis pour une nouvelle phase de 18 mois (délibération n°2018-82-CCOG-PAOG du 10 novembre 2018).

Ce dispositif est financé à 80% par le programme LEADER et mobilise pour ses missions 2 ETP à temps plein, l'animateur filière et la responsable de l'atelier, appuyés par un opérateur technique à 40% de son temps de travail, soit un total de 2.4 ETP.

Avec ses équipes et les infrastructures du PAOG, le dispositif d'appui à la filière agro transformation n'a pas d'équivalent en Guyane dans le domaine de l'accompagnement et de la formation en agroalimentaire. Ses interventions s'organisent autour de deux dimensions :

- Une dimension de produits et procédés grâce à l'expertise de l'atelier et de ses équipes
- Une dimension projet et territoire pour l'animation de la filière et l'accompagnement socioéconomique des activités

Le premier trimestre 2020 voit le dispositif arriver au terme de sa deuxième période de financement, soit un total de 42 mois d'activité de soutien à la filière.

La première phase du dispositif a été marquée par une forte sensibilisation à l'agroalimentaire sur le territoire et une montée en puissance progressive des accompagnements (conseils et formations). Une première phase qui a permis au dispositif de construire son équipe, ses méthodes et protocoles de travail.

Ensuite en phase deux, fort des dynamiques enclenchées, le dispositif a pu passer la vitesse supérieure en capitalisant les résultats de la première phase :

- Des accompagnements plus nombreux et plus spécifiques
- Un atelier qui héberge ses premières productions de la part de porteurs accompagnés et qui est régulièrement mobilisé par les acteurs de la formation guyanaise (MFR, CFPPA...)
- Des partenariats qui se concrétisent (projet Acaï Action avec le CIRAD)
- Une filière qui se structure et se renforce avec l'ouverture d'un poste d'animation pour l'association Ouest Agro Transformation

Au total, se sont plus 150 personnes qui ont pu être formées depuis le début du projet pour une cinquantaine de porteurs accompagnés.

Pour ces 42 mois d'activité, le dispositif a bénéficié d'une enveloppe totale de 700 000 € : une première de 400 000 € consommée à 95%, la seconde de 300 000 € dont la consommation devrait atteindre les 90% à sa clôture en avril 2020.

Au regard des dynamiques engagées, des résultats obtenus et des conclusions du SDDAOG auquel le dispositif a participé il est proposé de reconduire ces missions d'appui à la filière agro transformation pour une période de 18 mois à compter de mai 2020.

En réponse au renforcement technique des OPA (dont l'OAT) et en accord avec les orientations du SDDAOG, cette nouvelle mouture du dispositif envisage de renforcer ses ressources techniques en agroalimentaire et de concentrer ses efforts sur les transformations traditionnelles de l'Ouest Guyanais, notamment via la structuration des collectifs.

Coût prévisionnel de l'opération :

Postes de dépenses	Dépenses prévisionnelles (en euros)
Frais de personnels (salaires, charges et formations)	229 220 euros
Frais de déplacement, de missions et véhicule	27 390 euros
Fonctionnement (prestataires, location, consommables pédagogiques, ressources techniques)	39 500 euros
Coûts indirects	33 530 euros
BUDGET TOTAL PREVISIONNEL	329 640 euros

Le financement des frais de personnels techniques, ainsi qu'une partie des frais de personnel du gestionnaire peuvent faire l'objet d'une demande de financement au programme LEADER Action 1 Structuration et Appui au secteur artisanal d'agro transformation, selon le plan de financement suivant :

Financement LEADER		Contrepartie CCOG	TOTAL
FEADER	CTG		
224 155,20 euros	39 556,80 euros	65 928 euros	329 640 euros
68%	12%	20%	100 %

En dehors du programme LEADER, pour mener à bien cette mission, la CCOG mettra à disposition ou financera :

- Les bâtiments du PAOG (atelier, bureaux, parti commune...)
- Une partie du PAOG non prise en charge (Directrice, opérateur...)
- Une partie des frais structure de l'atelier de transformation au sein du PAOG (réseaux et télécommunications, consommables, entretien et maintenance...)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le projet présenté
- **D'approuver** l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération, soit **329 640 euros**
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel
- **D'autoriser** le président ou son délégué à solliciter les différents partenaires institutionnels pour le financement de cette opération et à l'inscription budgétaire correspondante
- **D'autoriser** le président ou son délégué à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaire au règlement de cette affaire

Sur ces éléments il invite les membres à en délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente :

- **APPROUVE** le projet présenté
- **APPROUVE** l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération, soit **329 640 euros**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** la présidente ou son délégué à solliciter les différents partenaires institutionnels pour le financement de cette opération et à l'inscription budgétaire correspondante
- **AUTORISE** la présidente ou son délégué à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaire au règlement de cette affaire

VOTE => Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme



La Présidente
 Sophie CHARLES